



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-347 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

EQUITE TERRITORIALE, DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE, LUTTE CONTRE LES ZONES BLANCHES
CANDIDATURE AU DISPOSITIF « BUS FRANCE SERVICES »

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_347-DE

Sur proposition de Madame Stéphanie DUPUY, Vice-présidente en charge de l'équité territoriale, du déploiement de la fibre optique et de la lutte contre les zones blanches,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Libournais a été interpellée il y a plusieurs mois par son Conseil de Développement concernant la difficulté des administrés à accéder aux services publics face à la dématérialisation croissante des procédures administratives, et par conséquent l'importance de rapprocher les services publics des citoyens.

Considérant que de même, de multiples associations à caractère social et solidaire ont averti La Cali sur l'augmentation des demandes d'accompagnement aux démarches administratives et l'impact que cela a sur l'activité de ces structures dont l'accès aux droits n'est pas la mission principale.

Considérant que dans ce contexte, La Cali a mené une enquête auprès des communes de l'agglomération pour évaluer d'une part les demandes reçues en mairie et d'autre part leur capacité à y répondre. Il en ressort que **65% des communes déclarent répondre partiellement ou n'apporter aucune réponse à leurs administrés concernant les services publics autres que municipaux**. Aussi, 69% des mairies estiment qu'un service de proximité dédié à l'information et au traitement de certains services publics serait nécessaire sur leur commune.

Considérant qu'afin de répondre de façon pérenne à ces problématiques, La Cali propose de porter un dispositif France Services au bénéfice de l'ensemble de l'agglomération grâce à un bus itinérant.

Considérant que pour rappel, un espace France Services constitue un guichet de proximité regroupant un bouquet de services du quotidien où les agents sont formés pour accompagner les usagers dans chacune de ses demandes. Ce bouquet de services comprend aujourd'hui 9 administrations (Finances publiques, ANTS, Pôle Emploi, CPAM, CARSAT, CAF, MSA, La Poste, Point Justice).

Considérant qu'un rapport parlementaire publié en juin 2023 établit d'une part que France Services est un dispositif fonctionnel et qui atteint son objectif au sein des 2 600 espaces ouverts en France, et d'autre part qu'il faut renforcer son déploiement sur les territoires avec un enrichissement des services publics à disposition.

Considérant que ce rapport parlementaire prévoit d'augmenter la contribution financière de l'Etat aux porteurs de structure à 40 000€ par an à partir de 2024 puis à 50 000€ par an à partir de 2025 contre 30 000€ précédemment, afin de couvrir environ 50% du coût de fonctionnement annuel de la structure.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant

- à déposer une candidature lors de la prochaine campagne de labélisation France Services en 2024.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne

22 décembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance